



Expulsion et état des lieux

Par **NeIDM**, le **24/02/2015** à **00:45**

Bonjour,

J'ai été en procédure d'expulsion avec mon propriétaire et c'est l'huissier de justice qui s'occupait de la procédure.

J'ai payé tous mes loyers du logement de fonction et signalé à l'huissier de justice que je partais le 11 février 2015.

Les clés ont été rendues au propriétaire ce jour, le 11 février 2015 comme me l'a dit l'huissier.

Maintenant, le président de la copropriété qui est le représentant de la régie m'envoie une lettre recommandée avec AR pour faire un état des lieux.

Je n'arrive pas à contacter le propriétaire qui est difficile à joindre par téléphone et par courrier et même l'huissier n'arrive pas non plus.

Est-ce que quand on est expulsé, on est obligé de faire l'état des lieux de sortie?

Puis c'est l'huissier de justice qui m'a dit de restituer les clés au propriétaire sans donner de préavis.

Merci de votre réponse...

Cordialement

Par **janus2fr**, le **24/02/2015** à **10:29**

[citation]le président de la copropriété[/citation]

Bonjour,

Etonnant, car ce titre n'existe pas...